Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213501885-20260624-DCM26_071-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-quatre juin deux mil vingt-six à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence **de Delphine DAVID, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **17 juin 2026**

PRESENTS :
Les Adjoints au Maire :
Mesdames BAREL – MARTIN - RICHOUX
Messieurs DESSAUGE - FRIN – THIRION

Les Conseillers municipaux :
Mesdames CROSSE - DELALANDE CORBIE – DENISE (arrive à 21h02 avant vote délibération n°26.085) - GUERIN DAVID - LEPASLIER - MORICE - NOYAL - PETITHOMME – ROQUES
Messieurs BREBANT – CHEREL – DALINO – DUFFE – GUERIN – HUBERT – NEDELEC – PARTHENAY – SOHIER – TILLARD – TRIGALLEZ

PROCURATION :
Mme DENISE a donné pourvoir à Mme RICHOUX jusqu'à son arrivée à 21h02

ABSENTS :
M. HAKKOU
Mme VERGER

SECRETAIRE: M. BREBANT

PC/SC/26-071

SINISTRE IMMEUBLE EXPRESSION PLACE DE LA GARE

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1411-1 et suivants ;

VU le sinistre de dégâts des eaux du 21 octobre 2024 ayant atteint les biens situés 22 place de la gare, Immeuble Expression à Montfort-sur-Meu ;

VU la réunion d'expertise du 18 février 2025, la responsabilité de ville est engagée suite à un défaut de structure du réseau d'eaux pluviales de la ville ;

VU les dommages causés dans la cage d'ascenseur de l'Immeuble Expression ;

VU les factures de remise en état acquittées par le Syndic EFFICENCE GTH s'élevant à 2553,75 € HT pour la cage d'ascenseur et de 135,00 € HT pour le pompage ;

CONSIDERANT que les dommages sont consécutifs à un engorgement anormal du réseau eaux pluviales ; considérant la présence de substances bouchant plus loin l'écoulement de l'eau pluviale et la pente trop faible de ladite canalisation ;

CONSIDERANT que la gestion du réseau d'eaux pluviales communal était en responsabilité de la ville ;

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213501885-20260624-DCM26_071-DE

CONSIDERANT qu'au vu de ces éléments, la responsabilité de la commune pour ce sinistre est engagée ;

CONSIDERANT au demeurant les travaux conséquents de réfection réalisés par la commune sur la conduite d'eau pluviale concernée à l'automne 2025 ;

VU l'avis avec réserves de la commission Ville durable et attractive du 9 juin 2026 ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** l'indemnisation de la copropriété EXPRESSION sise 22 place de la gare à Montfort sur Meu, à hauteur de la somme globale de 2688,75 € HT soit 3226,50 € TTC correspondant à la réparation des dommages matériels du sinistre du 21 octobre 2024 ;
- **AUTORISE** que le virement de cette somme soit versé sur le compte du Syndicat de Copropriété du tiers ;
- **AUTORISE** l'établissement d'un protocole d'accord permettant la renonciation du recours vis-à-vis de la commune et venant ainsi clore définitivement le dossier en responsabilité de la ville pour les faits susvisés ;
- **RECOMMANDE** à la copropriété de faire installer un clapet anti-retour sur les installations propres au bâtiment pour se prémunir de toute problématique future.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine,
- Syndicat de copropriété.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations

Delphine DAVID,
Maire

MAIRIE DE MONTFORT-SUR-MEU (Ille-et-Vilaine)

Boris BREBANT,
Secrétaire de Séance

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
mairie@montfort-sur-meu.bzh
www.montfort-sur-meu.bzh